UROSMPLR Toulouse le 10 mai 2025

Destinataires : CA FNROS – UROS MPLR : Administrateurs et adhérents

Objet : Actualités sociales

6 Médias 2 mai 2025 : Entre 25000 et 30000 retraités n’ont pas perçu leur pension de retraite au cours des dernières mois. La déléguée Syndicale de l’UNSA-CNAV indique que la CNAV a procédé à un changement de logiciel, ce qui a ajouté du temps dans le traitement des dossiers. Renaud Villard, Directeur de la CNAV indique que celle-ci ne parvient pas à rattraper son retard.

 Médias 1er mai 2025 : La Secrétaire Générale de la CGT, Sophie Binet, a réclamé une nouvelle fois l’abrogation de la réforme des retraites. Elle appelle à manifester le 5 juin prochain.

6 Médias 3 mai 2025 : La commission des Affaires Sociales a adopté la proposition de loi instaurant une « aide à mourir » dans certains cas. Ce texte sera débattu à l’Assemblée nationale à partir du 12 mai. Un autre texte concernera les soins palliatifs.

Selon « Capital », dès le 1er septembre 2025, les salariés du privé et les fonctionnaires pourront avoir accès à la retraite progressive, à l’âge de 60 ans. La réforme des retraites avait fait passer l’âge à 62 ans. Le ministère du travail confirme que deux décrets seront publiés « courant juin, pour une mise en œuvre opérationnelle du nouveau droit à partir du 1er septembre ».

AFP 5 mai 2025 : Emmanuel Macron estime que le débat sur l’aide à mourir ne peut « être réduit » à pour ou contre la vie, mais doit poser la question du « moindre mal ». François Bayrou a dit être « spontanément du côté du soin et de la défense de la vie ». « Mais je ne suis pas aveugle. Il existe des situations extrêmes, des cas de souffrance et de désespoir que nul ne peut ignorer ». Pour Emmanuel Macron « c’est un vertige qui touche chacune et chacun d’entre nous ». « Mais le débat ne peut être réduit à … si d’un côté, il y aurait un humanisme qui voudrait le traitement et de l’autre l’abandon à la mort ». Face à certaines situations, il faut « choisir dans des situations concrètes, dans la solitude de celui qui a à mourir, de sa famille, de son médecin, le chemin singulier qui respecte à chaque instant, la dignité de chacun ».

La Gazette des communes 30 avril 2025 : Une circulaire du 3 janvier définit les 26 activités de service à la personne listée à l’article D 7321.1 du code du travail dont l’assistance dans les actes de la vie quotidienne pour les personnes âgées, la livraison de repas, ou de courses à domicile.

La Dépêche 6 mai 2025 : Lors d’une conférence de presse, le 15 avril dernier,

François Bayrou a pointé le taux d’emploi plus faible des seniors, le coût de notre système de retraite, en martelant que « pour préserver notre contrat social, il nous faut rééquilibrer l’effort entre les générations.

1

AFP 6 mai 2025 : Aide à mourir : La HAS invite à évaluer la « qualité de vie restante » plutôt que sa « quantité ». Elle juge « impossible », faute de consensus médical, de déterminer qui pourrait bénéficier d’une aide à mourir en se basant sur un pronostic vital engagé « à moyen terme » ou sur une « phase terminale » de maladie. « Nul ne peut dire : telle est l’espérance de vie d’un patient avec un certain nombre de pathologies » selon son président, le professeur Lionel Collet et « c’est vraiment au cas par cas qu’on doit examiner les questions ». Faute de « certitude scientifique » sur l’appréciation d’un pronostic vital d’une personne, la HAS insiste sur la nécessité « d’un processus d’accompagnement et de délibération collective, centré sur la personne malade, en amont d’une éventuelle aide à mourir ». Ce « processus continue de discussion » associant malades, proches et soignants, permettrait de reconnaitre la « dimension existentielle et sociale de la souffrance » et

« d’aborder la question du sens de ce qui est vécu et de ce qu’il reste à vivre ». Aussi tous les soignants doivent être formés à « l’écoute et au dialogue » sur la fin de vie

« pour éviter tout risque d’obstination déraisonnable conduisant à des impasses de vie pour les patients ».

Le média Social 7 mai 2025 : Un collectif composé de syndicats et d’associations s’est dénommé « le pouvoir de vivre ». Dans le cadre du prochain « budget 2026, ils demandent le partage des efforts et une attention particulière aux plus modestes. 65 organisations y sont représentées. Tous ces responsables syndicaux et associatifs déplorent « la déconnexion des politiques au pouvoir d’avec la réalité sociale des territoires ».

Francis De Block

2